

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21^{me} année

FÉVRIER 1929

N° 2

Le projet Musy.

Leurs raisons. — Le monopole. — La solution sans monopole. — Les difficultés. — Les prix. — Nouvelle charge douanière.

Par E.-Paul Graber.

1. *Ceux qui ont dirigé la manœuvre.*

Le projet voté aux Chambres fédérales à une forte majorité, soutenu particulièrement par les *paysans et les socialistes* qui trouvaient dans le monopole la solution la plus favorable tant pour les *producteurs* que pour les *consommateurs*, échoua devant le peuple le 5 décembre 1926 par 372,049 non contre 366,507 oui, par 14 cantons rejetants et 8 acceptants.

Dès ce point acquis, les adversaires du monopole déployèrent une intense activité et cherchèrent une solution sans monopole sans rien découvrir de sérieux.

Enfin le Conseil fédéral soumit à une grande commission un avant-projet de loi coordonnant les propositions présentées par :

- 1° l'Union des meuniers suisses;
- 2° le directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie;
- 3° l'Union suisse des arts et métiers;
- 4° le comité de propagande pour une solution de la question du blé ne comportant pas de monopole.

Dès ce moment, ce n'est plus le Conseil fédéral qui opère la manœuvre, ce sont ces organisations dont pas une ne représente ni les producteurs, ni les consommateurs, mais essentiellement les *cercles intéressés au commerce, au commerce en gros comme à celui des intermédiaires.*

Cela nous permet de signaler immédiatement le rôle inqualifiable du fameux comité de propagande. Pour faire échec au monopole, ce comité avait lancé une initiative. Celle-ci permit de faire croire aux indécis avant le 5 décembre, qu'on pouvait solutionner le problème du blé sans monopole et que la solution était trouvée.

C'était-là une simple tromperie.